BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	*Délibération*
	Séance publique du 6 juin 2025	***N° 2025-259***

Convocation du 28 mai 2025
Aujourd'hui vendredi 6 juin 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT

Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL

M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250606-lmc1108528-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025
Publié : 16/06/2025

BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 6 juin 2025	*Délibération*
	Direction de la multimodalite **Service modes actifs**	***N° 2025-259***

BORDEAUX - Approbation du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)- Décision - Autorisation

Monsieur Thierry TRIJOULET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 dite "loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" impose l'établissement d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) pour répondre de manière précise aux attentes des personnes en situation de handicap.

Le 9 juillet 2010, Bordeaux Métropole a adopté son plan d'action de mise en accessibilité des voiries communales qui prévoit, en déclinaison locale, l'élaboration des plans locaux pour les 28 communes qu'elle rassemble et ce, afin de prendre en compte les spécificités des territoires.

Sur l'ensemble du territoire métropolitain, 27 PAVE ont été approuvés, 5 déjà sont en cours de révision et la validation de celui de Bordeaux fait l'objet de la présente délibération.

Véritable outil d'aide à la décision, le plan local de mise en accessibilité permet de connaître, sur un périmètre identifié, le niveau d'accessibilité, les propositions de solutions techniques pour améliorer les conditions de déplacement des personnes handicapées et ainsi, prioriser les interventions futures.

Les documents de synthèse qui vous sont présentés aujourd'hui, sont le fruit d'un travail collaboratif avec la commune et ses quartiers ainsi que les associations locales. Ils retracent, sous forme de cartes ou de tableaux, les 4 grandes phases de la démarche d'un PAVE pour chacun des 8 quartiers concernés, de la manière suivante :

- Phase 1 : analyse urbaine et définition du périmètre d'étude ;
- Phase 2 : Recensement des aménagement réalisés (liste des aménagements réalisés depuis l'élaboration du PAVE, expertise terrain, rapport d'état des lieux) ;
- Phase 3 : Définition des priorités (cartographie du nouveau périmètre et priorités d'actions) ;
- Phase 4 : programmation pluriannuelle (par priorités d'intervention).

Le choix des périmètres d'étude a été établi de manière à assurer l'accessibilité dans une logique de chaîne de déplacements entre les pôles générateurs d'activités, que sont les écoles, les résidences pour personnes âgées, les centres pour personnes handicapées, les centres médicaux, les zones commerciales, les autres lieux fréquentés tels que les installations ouvertes au public (parcs, cimetières, complexes sportifs) et les arrêts de transports collectifs les desservant.

Les PAVE sont également conduits en lien avec la mise en œuvre du Schéma directeur

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250606-lmc1108528-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025
Publié : 16/06/2025

d'accessibilité des transports métropolitain (SD'AP) et des Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) des Etablissements recevant du public (ERP).

L'analyse urbaine pour chaque quartier concerné, a permis de définir un périmètre de voies, continues ou non, dont les linéaires totaux sont de :

- Pour le quartier Bordeaux Maritime : 9,1 km de voies, soit 18,2 km de trottoirs à diagnostiquer,
- Pour le quartier Chartrons – Grand Parc – Jardin Public :10,3 km de voies, soit 20,6 km de trottoirs à diagnostiquer,
- Pour le quartier Centre-Ville :17,2 km de voies, soit 34,4 km de trottoirs à diagnostiquer,
- Pour le quartier Saint Augustin – Tauzin :13,1 km de voies, soit 26,2 km de trottoirs à diagnostiquer,
- Pour le quartier Nansouty – Saint Genès :11 km de voies, soit 22 km de trottoirs à diagnostiquer,
- Pour le quartier Bordeaux Sud : 6,5 km de voies, soit 13 km de trottoirs à diagnostiquer,
- Pour le quartier Bastide : 2,5 km de voies, soit 5 km de trottoirs à diagnostiquer,
- Pour le quartier Caudéran : 8,8 km de voies, soit 17,6 km de trottoirs à diagnostiquer,

Les diagnostics réalisés sur chacun des périmètres ont fait apparaître les principales problématiques (revêtements de trottoir peu favorables à l'accessibilité, trottoirs trop étroits voire absents, bandes d'éveil non-conformes ...).

Pour y répondre, des programmes d'actions ont été établis sur la base d'une stratégie à l'échelle de chaque quartier concerné reposant sur :

- Les secteurs comprenant de nombreux équipements publics ;
- Les intensités d'usage des voiries ;
- Les itinéraires compris entre les centralités et les lignes de transports collectifs.

Ces programmes permettent ainsi d'identifier des priorités d'actions à court, moyen et long terme et de rechercher les solutions techniques de mise aux normes accompagnées d'une estimation de leur coût. Le financement des travaux, dont la programmation détaillée (Phase 4) est élaborée avec la commune, sera assuré dans le cadre du fonds d'intérêt communal (FIC), du Fonds de désencombrement des trottoirs ou des contrats de co-développement.

Pour ces 8 quartiers, après des validations internes, l'approbation du PAVE de la ville de Bordeaux est parvenue à la Métropole par courrier en date du 14 avril 2025.

Ce PAVE fera l'objet d'une évaluation et d'une révision périodiques, en lien avec la commune et les associations représentatives, tous les 5 ans, à compter de cette validation par la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux-métropole,

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et son décret d'application n° 2006-1657 du 21 décembre 2006,
VU la délibération n° 2010/0521 du 9 juillet 2010, adoptant le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics de Bordeaux Métropole,
ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT l'obligation réglementaire et l'intérêt d'améliorer l'accessibilité du réseau de voirie sur la ville de Bordeaux,

DECIDE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250606-lmc1108528-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025
Publié : 16/06/2025

Article 1 : d'approuver le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) de la ville de Bordeaux.

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à poursuivre toute démarche, notamment mener à bien toute étude, édicter tout acte, signer toute convention, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juin 2025

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 11/06/2025 Par Béatrice DE FRANÇOIS Vice-présidente	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 12/06/2025 Par Christine BOST Présidente

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250606-lmc1108528-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025
Publié : 16/06/2025